

**La Responsable de la section détection
Pôle contrôle et procédures**

Paris, le

24 OCT. 2017

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier daté du 28 juillet, qui a retenu toute notre attention.

Je vous remercie des informations que vous nous avez communiquées, qui éclaireront la Haute Autorité dans l'exercice de ses missions.

Les agents de la Haute Autorité étant soumis au secret professionnel, en application de l'article 19 de la loi du 11 octobre 2013 précitée, je vous informe toutefois que vous ne pourrez pas être informé des suites données par la Haute Autorité aux observations que vous lui avez adressées.

Je me tiens à votre disposition pour toute précision complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Lisa Le Meur



Monsieur Patrick JEHANNIN
24 rue Barthélémy Pocquet
35000 RENNES